



Département de l'Hérault
Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée
Commune de Corneilhan

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du lundi 29 juillet 2019



- Approbation du procès verbal du Conseil Municipal du 27 mai 2019 à l'unanimité

- 1) Subvention exceptionnelle de 1 000 € à la coopérative scolaire.
- 2) Subvention exceptionnelle de 200 € pour l'association des Cheminots Rugby.
- 3) Décision Modificative n°1 du Budget Primitif 2019.
- 4) Instauration du Droit de Prémption Urbain dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme.
- 5) ZAC «Cabrières » - Validation des dossiers d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique et d'enquête parcellaire - Demande d'ouverture d'une enquête publique unique à la Préfecture de L'HÉRAULT.
- 6) Approbation du lancement des études pour la réalisation d'aménagements routiers et de paysagement d'entrée de ville au niveau de la RD154E1 et de l'avenue de Thézan sur la Commune de Corneilhan.
- 7) Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage sans participation financière avec le Département pour le projet d'aménagement du carrefour RD 154 E1 et l'avenue de Thézan.
- 8) Mise à jour du règlement intérieur ALP-ALSH.
- 9) Convention temporaire avec la commune de Lignan sur Orb pour l'accueil des enfants de Lignan sur Orb à l'accueil de loisirs sans hébergement de Corneilhan du 5 au 9 août et du 26 au 30 août 2019
- 10) Convention avec le SDIS 34 relative au partage de la base des données concernant les établissements recevant du public.
- 11) Convention d'utilisation des infrastructures de la commune par la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée et d'utilisation du réseau très haut débit « la Fibre du Sud » par la commune.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CORNEILHAN SÉANCE DU 29 juillet 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt neuf juillet, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Corneilhan dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Isabelle HUGOUNET PULLARA, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 23 juillet 2019.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :	19
Présents :	14
Votants :	16



Département de l'Hérault
Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée
Commune de Corneilhan

Membres présents à la séance :

HUGONET PULLARA Isabelle, BLANCAS PINO Dolores, BIGARI Dominique, DE NADAI Robert, GELLY Jean-François, MANEZ Javier, MARECHAL Daniel,, MICHEL Alain, MICHEL Christophe, MOLINA Élodie, QUINARD William, RASPINI Élisabeth, GOURNAY Sylvie, BARBEZIER Ginette.

Absences excusées : TORTI Judith a donné pouvoir à MICHEL Alain, MARCHAND CAMILLERI Delphine a donné pouvoir à MARECHAL Daniel.

Absents : GARRIGOS Béatrix, MUNOZ Patricia, BLANC Gérard.

Secrétaire de Séance nommé : BIGARI Dominique

1. Subvention exceptionnelle de 1 000 € à la Coopérative Scolaire

Après en avoir délibéré, A l'Unanimité, le conseil municipal :

Approuve le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 000 € à la Coopérative Scolaire OCCE 34 de Corneilhan pour participer au frais de transport des élèves sur PARIS pour aller à la cérémonie de la remise du prix.

2. Subvention exceptionnelle de 200 € à l'association des Cheminots Rugby

Après en avoir délibéré, A l'Unanimité le conseil municipal :

Approuve le versement d'une subvention exceptionnelle de 200 € à l'association des Cheminots Rugby pour participer à l'achat de tenues sportives de l'école de Rugby.

3. Décision Modificative n°1 du Budget Primitif 2019

Après en avoir délibéré, à la Majorité des voix 14 POUR et 2 ABSTENTIONS, le conseil municipal :

Approuve les ajustements budgétaires désignés dans le cadre de la Décision Modificative n°1 du Budget Primitif de l'année 2019.

4. Instauration du Droit de Prémption Urbain dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme

Après en avoir délibéré, à l'Unanimité le conseil municipal :

Approuve l'institution du droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones urbaines U et à urbaniser AU du Plan Local d'Urbanisme de la commune.



Département de l'Hérault
Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée
Commune de Corneilhan

5. ZAC «Cabrières » - Validation des dossiers d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique et d'enquête parcellaire - Demande d'ouverture d'une enquête publique unique à la Préfecture de L'HÉRAULT

Après en avoir délibéré, à la Majorité des voix **12 POUR, 3 CONTRE et 1 ABSTENTION**

- **VALIDE** le contenu des dossiers qui ont été élaborés en vue de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique pour la réalisation de la ZAC « Cabrières » et de l'enquête parcellaire préalable à l'arrêté de cessibilité ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à saisir sur la base de ces deux dossiers Monsieur le Préfet du Département de l'Hérault en vue de permettre l'ouverture d'une enquête publique unique préalable à la déclaration d'utilité publique pour la réalisation de la ZAC « Cabrières » et d'une enquête parcellaire préalable à la déclaration de cessibilité concernant les parcelles nécessaires à la réalisation de cette opération ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

6. Approbation du lancement des études pour la réalisation d'aménagements routiers et de paysagement d'entrée de ville au niveau de la RD154E1 et de l'avenue de Thézan sur la Commune de Corneilhan

Après en avoir délibéré, à la Majorité des voix **13 POUR et 3 CONTRE**

- **APPROUVE** les principes et les objectifs des projets exposés et présentés ;
- **AUTORISE** le lancement des études nécessaires à la réalisation des projets visés ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document et marché nécessaires à l'exécution des études.

7. Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage sans participation financière avec le Département pour le projet d'aménagement du carrefour RD 154 E1 et l'avenue de Thézan.

Après en avoir délibéré, à la Majorité des voix **13 POUR et 3 CONTRE**

- **APPROUVE** la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage sans participation financière avec le Département pour le projet d'aménagement du carrefour RD 154 E1 et l'avenue de Thézan ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document et marché nécessaires à l'exécution de cette convention.

8. Mise à jour du règlement intérieur ALP-ALSH

Après en avoir délibéré, à l'Unanimité le conseil municipal :
APPROUVE la mise à jour du règlement intérieur ALP-ALSH.

9. Convention temporaire avec la commune de Lignan sur Orb pour l'accueil des enfants de Lignan sur Orb à l'accueil de loisirs sans hébergement de Corneilhan du 5 au 9 août et du 26 au 30 août 2019

Après en avoir délibéré, à l'Unanimité le conseil municipal :

- **APPROUVE** les conditions de la convention temporaire avec la commune de Lignan sur Orb pour l'accueil des enfants de Lignan sur Orb à l'accueil de loisirs sans hébergement de Corneilhan, du 5 au 9 août et du 26 au 30 août 2019.



Département de l'Hérault
Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée
Commune de Corneilhan

10. Convention avec le SDIS 34 relative au partage de la base des données concernant les établissements recevant du public

Après en avoir délibéré, à l'Unanimité le conseil municipal :

APPROUVE les conditions de la Convention avec le SDIS 34 relative au partage de la base des données concernant les établissements recevant du public.

11. Convention d'utilisation des infrastructures de la commune par la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée et d'utilisation du réseau très haut débit « la Fibre du Sud » par la commune

Après en avoir délibéré, à l'Unanimité le conseil municipal :

APPROUVE les conditions d'utilisation des infrastructures de la commune par la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée et d'utilisation du réseau très haut débit « la Fibre du Sud » par la commune.

La séance est levée à 19h15.

Madame le Maire précise que les documents annexes (conventions, plans,...) sont consultables sur demande auprès des services administratifs.

Le Maire

Isabelle Hugounet Pullara